



PROGRAMME COMPÉTITIVITÉ-INNOVATION

Marche à suivre pour présenter un projet

Volet 2 – Valorisation économique des résultats de recherche

MARCHE À SUIVRE

1. Le présent volet s'adresse aux chercheurs et aux promoteurs du secteur de la transformation alimentaire qui disposent d'un résultat de recherche, d'une innovation, présentant un potentiel de développement intéressant et qui souhaitent valider le marché cible, éprouver le concept ou en protéger les droits de propriété intellectuelle.
2. Le projet envisagé doit démontrer un caractère innovant et s'inscrire dans une démarche structurée visant à atteindre l'étape de précommercialisation de l'innovation.
3. Le chercheur ou le promoteur doit remplir le **formulaire d'inscription**.
4. Les renseignements suivants doivent accompagner la demande :
 - ✓ Description détaillée de la démarche scientifique;
 - ✓ But et hypothèses du projet, marché visé et résultats anticipés;
 - ✓ Revue de la littérature et travaux pertinents;
 - ✓ Protocole expérimental, travaux en cours, étapes de réalisation et échéances;
 - ✓ Coûts prévus du projet et noms et rôles des partenaires engagés dans le projet.
5. Le **formulaire de déclaration** du demandeur doit être rempli et signé.
6. Les deux formulaires et les documents annexés doivent être acheminés à l'adresse suivante :

Direction de l'amélioration de la compétitivité
Transformation Alimentaire Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6